Volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 2020-2026

USH Pays de la Loire
Association régionale Hlm

Communauté de Communes Vie et Boulogne

Isabelle LE TOQUIN
Responsable du pôle Aménagement
24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 68 35
i.letoquin@vieetboulogne.fr

CONTEXTE

La Communauté de Communes de Vie et Boulogne a prescrit l'élaboration de son PLUi-H en mars 2016 pour la période 2020-2026. Il s'agit du premier PLH de cet EPCI et cet engagement est volontaire.
Le conseil communautaire a arrêté le PLUi-H le 18 novembre 2019.

La communauté de communes de Vie et Boulogne a été créée le 1er janvier 2017. Elle résulte de la fusion de la CC Vie-et-Boulogne et de celle du Pays-de-Palluau (sans la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron). Elle est constituée de 15 communes et compte plus de 43 000 habitants en 2017. La CCVB se situe à l'Ouest du département de la Vendée entre les deux agglomérations de Challans et de La Roche-sur-Yon. Le Nord du territoire est limitrophe au département de la Loire-Atlantique. La CCVB est un territoire rural organisé autour de deux pôles principaux : Aizenay et Le Poiré-sur-Vie. L'ex CC du Pays de Palluau était dotée d'un PLH sur la période 2012-2017 et l'ex CC Vie et Boulogne était dotée d'un PLH sur la période 2008-2013.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le volet habitat du PLUi-H 2020-2026 retient 3 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Encadrer l'attractivité démographique ;
- Adapter le parc de logements aux trajectoires résidentielles ;
- Rechercher un équilibre entre la production de logements en renouvellement urbain et en extension urbaine ;

AXES MAJEURS DE PLAN D'ACTIONS

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en 8 actions spécifiques :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Encadrer l'attractivité démographique	Action n°1 : Accompagner la production de 450 logements neufs par an et 80 logements par an en renouvellement urbain par la mise en place d'une stratégie foncière à l'échelle intercommunale
Orientation 2 : Adapter le parc de logements aux trajectoires résidentielles	Action n°2 : Favoriser la production d'une offre locative privée et publique adaptée à la demande locale Action n°3 : Adapter l'offre en accession aux capacités financières des ménages Action n°4 : Adapter l'offre de logements neufs et existants à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Action n°5 : Répondre aux besoins en logements et en hébergements des jeunes et des ménages les plus fragiles
Orientation 3 : Rechercher un équilibre entre la production de logements en renouvellement urbain et en extension urbaine	Action n°6 : Renforcer l'attrait du bâti ancien par la mise en place d'une OPA Action n°7 : Améliorer la qualité de l'offre locative privée et lutter contre les propriétaires indélicats Action n°8 : Faciliter la mise en œuvre du PLH par une montée en puissance de la compétence habitat au sein de Vie et Boulogne